

---

Renvoi au comité de Sûreté générale de la demande des représentants autorisés à rentrer chez eux d'y faire enlever les scellés apposés sur leurs effets, lors de la séance du 4 brumaire an III (25 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de Sûreté générale de la demande des représentants autorisés à rentrer chez eux d'y faire enlever les scellés apposés sur leurs effets, lors de la séance du 4 brumaire an III (25 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 73;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21196\\_t1\\_0073\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21196_t1_0073_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

**AFFAIRES NON MENTIONNÉES  
AU PROCÈS-VERBAL**

**45**

**43**

Les représentans du peuple auxquels la Convention nationale a accordé la permission de se faire transporter chez eux, écrivent que cette faculté leur est absolument inutile, si les scellés restent apposés sur leurs effets. Ils en demandent la levée.

Renvoyé au comité de Sûreté générale pour statuer sur cette demande (104).

**44**

RICHARD, au nom du comité de Salut public, a annoncé les nouvelles suivantes (105).

*Extrait de la lettre de J. Féraud, représentant du peuple.*

Worms, 27 vendémiaire, l'an troisième de la République française une et indivisible, 7 h. du soir.

Citoyens collègues,

Frankhental a été pris hier 26, et nous sommes entrés le soir à 6 heures dans la jolie ville épiscopale de l'évêque de Worms. On eût dit que le digne prélat avoit conjuré contre nous tous les élémens : la pluie, la grésille, nos chevaux s'enfonçant dans les guérêts, toutes les routes inondées ; mais le génie de la République avoit conjuré aussi de son côté le courage et le mépris de tous les dangers.

Nos troupes ont été reçues à Frankhental comme des libérateurs ; les habitans se sont empressés de venir au-devant de leurs besoins, en leur procurant tous les comestibles qu'ils pouvoient désirer, et en les accueillant avec cordialité.

A Worms, il paroît qu'ils seront également bien traités. Je n'y suis que depuis une demi-heure. *Vive la République.*

*Signé, J. FÉRAUD, représentant.*

P. S. L'armée du Nord s'est emparée du fort Saint-André, situé au confluent du Waalh et de la Meuse.

[RICHARD : Voici l'état des prises faites par la marine de la République] (106)

*Courrier du 27 vendémiaire.*

*Prise entrée à Boulogne.*

Un bâtiment anglais chargé de charbon de terre.

*Prises entrées au Port-la-Montagne.*

Un navire de 400 tonneaux, chargé de planches et de fer.

Un dito de 200 tonneaux, chargé de sucre et autres marchandises.

Un dito de 200 tonneaux, chargé de sucre et de cuir.

Un dito espagnol, de 120 tonneaux, chargé de sucre et ayant à son bord 7 127 piastres.

Un dito de 160 tonneaux, chargé de fer.

Un dito de 250 tonneaux, chargé de cuir, lin, fer et basane.

Un brick anglais de 150 tonneaux, chargé de plomb, étain, rhum, sucre résiné, cercles de fer, quincaillerie, drogues, indigo, café, étoffes et quelques autres objets de détail.

Un navire de 350 tonneaux, chargé de fer, planches et toiles à voiles.

Un bâtiment espagnol de 150 tonneaux, coulé bas, après avoir retiré de son bord 10632 piastres et 10000 livres en assignats.

*Courrier du 30 vendémiaire.*

*Prise entrée à La Rochelle.*

Un navire hollandais, chargé de 400 tonneaux de blé, pris par la frégate *La République française*.

*Courrier du 1<sup>er</sup> brumaire.*

*Prises faites par la division de la frégate le Flibustier, capitaine Vilmadrin.*

Un navire espagnol, chargé de quelques piastres et autres marchandises, arrivé à Brest.

Un navire anglais de 300 tonneaux, chargé de morue, *idem*.

Un paquebot anglais armé de 10 canons de 4.

Plus, dix-huit navires anglais coulés, après en avoir retiré les équipages.

*Courrier du 2 brumaire.*

*Prises entrées à Lorient.*

Un bâtiment anglais de 300 tonneaux, chargé de comestibles, pris par la corvette *le Las-Casas*.

(104) *Ann. R.F.*, n° 34; *Ann. Patr.*, n° 663; *C. Eg.*, n° 798; *J. Perlet*, n° 762; *J. Fr.*, n° 760; *Mess. Soir*, n° 798; *M.U.*, XLV, 75; *Gazette Fr.*, n° 1027; *F. de la Républ.*, n° 35.

(105) *Bull.*, 4 brum. *Moniteur*, XXII, 351; *Débats*, n° 762, 502; *Ann. R.F.*, n° 34; *Ann. Patr.*, n° 663; *C. Eg.*, n° 798; *J. Perlet*, n° 762; *J. Fr.*, n° 760; *Mess. Soir*, n° 798; *M.U.*, XLV, 75 et 84; *Gazette Fr.*, n° 1027; *J. Univ.*, n° 1794; *F. de la Républ.*, n° 35; *J. Mont.*, n° 13; *Rép.*, n° 35; *J. Paris*, n° 35.

(106) *Moniteur*, XXII, 351. *Bull.*, 4 brum.; *Débats*, n° 762, 502-504; *Ann. R.F.*, n° 34; *Ann. Patr.*, n° 663; *C. Eg.*, n° 798; *J. Perlet*, n° 762; *J. Fr.*, n° 760 et 761; *Mess. Soir*, n° 798; *M.U.*, XLV, 75-76 et 101-102; *Gazette Fr.*, n° 1027; *J. Univ.*, n° 1794; *F. de la Républ.*, n° 35; *J. Mont.*, n° 13; *Rép.*, n° 35; *J. Paris*, n° 35.